

“EU CITIZENS” SONDAGE D’OPINION SUR LA TRANSPARENCE, L’ETHIQUE ET LES ACTIVITES DE LOBBY DANS L’UE

Le sondage d’opinion publique « EU Citizens » a révélé que la majorité des personnes interrogées est préoccupée par les questions d’éthique et de lobbying dans l’élaboration des politiques à Bruxelles, et appelle à une meilleure régulation des lobbyistes, ainsi qu’à l’amélioration de la transparence des autorités européennes. Ce rapport résume les principales conclusions tirées de ce sondage d’opinion et inclut des recommandations pour les décideurs politiques de l’UE, sur la transparence, l’éthique et les activités du lobbying.

Le sondage d’opinion « EU Citizens » a révélé que 73% des citoyens interrogés sont soucieux de voir que les lobbyistes représentant le secteur privé ont trop d’influence sur l’élaboration des politiques européennes et 80% d’entre eux pensent que des réglementations obligatoires devraient être introduites au sujet des activités de lobby de l’UE afin d’assurer une participation équilibrée des différentes parties intéressées dans le processus décisionnel.

Le sondage montre un grand intérêt pour l’accès à l’information sur l’Union européenne, particulièrement au sujet des dépenses et du processus décisionnel. 85% des citoyens interrogés pensent que toutes les informations sur les négociations des États membres au sujet des règles et lois futures devraient être entièrement rendues publiques. 86% sont convaincus qu’il est important que le public ait accès aux rapports financiers détaillés et aux évaluations sur la manière dont les fonds de l’UE sont dépensés par les États membres.

L’enquête d’EU Citizens a également montré que 67% des citoyens pensent que les députés européens ne devraient pas être autorisés à travailler pour un groupe de lobby ou une entreprise privée durant tout le temps de leur mandat de représentant élu. En outre, quatre citoyens sur cinq déclarent avoir moins confiance dans la capacité d’un député européen à représenter les intérêts des citoyens correctement s’il est également employé par un groupe de lobby ou une entreprise privée.

Pour plus de renseignements, veuillez vous rendre sur le site :
<http://www.eu-citizens.org/>



AUTRICHE



ESPAGNE



FRANCE



PAYS-BAS



RÉPUBLIQUE
TCHÈQUE



ROYAUME-UNI



Programme
Europe pour
les Citoyens

Les partenaires du projet remercient l’apport financier de la Commission européenne de l’Agence exécutive “Education, audiovisuel et culture” (EACEA). Ces contenus sont sous la seule responsabilité des partenaires de ce projet et ne peuvent pas être considérés comme le reflet de la position de la Commission européenne qui n’est pas responsable de l’usage des informations transmises dans ce rapport.



**EU Citizens
Sondage
d'opinion**

7 • 21 janvier 2013

Section 1

Les activités de lobby dans l'Union européenne

Les enjeux des activités de lobby dans l'UE sont importants pour les citoyens car des activités non régulées pourraient conduire à une relation inégale entre les différents acteurs vis-à-vis des décideurs politiques. Le risque est que certains intérêts prennent le pas sur d'autres au cours du processus décisionnel et qu'ils puissent menacer l'intérêt général. De plus, si les citoyens sont incapables d'obtenir une vision claire de qui participe au processus décisionnel, alors l'impression que les intérêts privés ou les lobbys puissants sont à l'origine de décisions impopulaires va prendre racine.

Les résultats du sondage montrent que les personnes interrogées s'inquiètent du niveau d'influence que les lobbyistes issus du secteur privé ont sur l'élaboration des décisions de l'UE et révèlent que quatre personnes sur cinq pensent que des réglementations obligatoires devraient être introduites au sujet des activités de lobby afin d'assurer une participation équilibrée des différentes parties intéressées dans le processus décisionnel.

« Il est couramment entendu que les lobbyistes ont une forte influence sur le processus décisionnel de l'UE »



70% D'ACCORD



15% EN DÉSACCORD



15% NE SE PRONONCENT PAS



**83%
D'ACCORD**



**10%
EN DÉSACCORD**



AUTRICHE



**80%
D'ACCORD**



**13%
EN DÉSACCORD**



ESPAGNE



**68%
D'ACCORD**



**17%
EN DÉSACCORD**



FRANCE



**60%
D'ACCORD**



**19%
EN DÉSACCORD**



PAYS-BAS



**77%
D'ACCORD**



**12%
EN DÉSACCORD**



RÉPUBLIQUE
TCHÈQUE



**52%
D'ACCORD**



**16%
EN DÉSACCORD**



ROYAUME-UNI

« Les activités de lobby des représentants du monde de l'entreprise peuvent conduire à des politiques qui ne sont pas dans l'intérêt du public »



77% D'ACCORD



11% EN DÉSACCORD



11% NE SE PRONONCENT PAS



**84%
D'ACCORD**



**10%
EN DÉSACCORD**



AUTRICHE



**82%
D'ACCORD**



**12%
EN DÉSACCORD**



ESPAGNE



**81%
D'ACCORD**



**7%
EN DÉSACCORD**



FRANCE



**65%
D'ACCORD**



**18%
EN DÉSACCORD**



PAYS-BAS



**83%
D'ACCORD**



**9%
EN DÉSACCORD**



RÉPUBLIQUE
TCHÈQUE



**69%
D'ACCORD**



**11%
EN DÉSACCORD**



ROYAUME-UNI

« Je suis inquiet que les lobbyistes représentant le secteur privé aient trop d'influence sur l'élaboration des politiques européennes »



73% D'ACCORD



14% EN DÉSACCORD



12% NE SE PRONONCENT PAS



81% D'ACCORD



13% EN DÉSACCORD



AUTRICHE



83% D'ACCORD



11% EN DÉSACCORD



ESPAGNE



78% D'ACCORD



9% EN DÉSACCORD



FRANCE



62% D'ACCORD



22% EN DÉSACCORD



PAYS-BAS



75% D'ACCORD



15% EN DÉSACCORD



RÉPUBLIQUE
TCHÈQUE



61% D'ACCORD



15% EN DÉSACCORD



ROYAUME-UNI

« Il devrait y avoir une réglementation obligatoire sur les activités de lobby afin de garantir une participation équilibrée des différentes parties intéressées au processus décisionnel »



80% D'ACCORD



10% EN DÉSACCORD



10% NE SE PRONONCENT PAS



**85%
D'ACCORD**



**10%
EN DÉSACCORD**



AUTRICHE



**88%
D'ACCORD**



**6%
EN DÉSACCORD**



ESPAGNE



**82%
D'ACCORD**



**7%
EN DÉSACCORD**



FRANCE



**70%
D'ACCORD**



**15%
EN DÉSACCORD**



PAYS-BAS



**87%
D'ACCORD**



**7%
EN DÉSACCORD**



RÉPUBLIQUE
TCHÈQUE



**69%
D'ACCORD**



**11%
EN DÉSACCORD**



ROYAUME-UNI

EU Citizens Sondage d'opinion

7 • 21 janvier 2013

Section 1

Les activités de lobby dans l'Union européenne

RECOMMANDATIONS

- La vérification du Registre de la transparence européenne devrait être réalisée de manière complètement ouverte et démocratique, et des actions devraient être engagées afin d'introduire un Registre obligatoire d'ici 2015.
- Les informations que contient actuellement le Registre pour la transparence devraient être renforcées, notamment par la réalisation de contrôles réguliers et en enquêtant au sujet des plaintes externes sur le manque d'information.
- Les Commissaires européens, les membres du personnel de la Commission et du Parlement devraient s'engager à ne rencontrer que des lobbyistes qui sont officiellement enregistrés.
- La Commission européenne devrait garder une trace de ses entretiens avec des représentants d'intérêts.
- Les autorités de l'Union européenne qui sont engagées dans des activités législatives ou dans la prise de décision en général, ayant un impact direct sur les citoyens, devraient s'engager à s'entretenir avec un panel équilibré de représentants des différents intérêts citoyens.
- Des informations à jour et pertinentes au sujet des différentes étapes du processus décisionnel devraient être publiées au préalable, afin que les citoyens et la société civile puissent participer au processus d'élaboration des politiques européennes dans les mêmes conditions que les lobbyistes professionnels.



**EU Citizens
Sondage
d'opinion**

7 • 21 janvier 2013

Section 2

L'accès aux documents de l'UE

Afin d'obtenir une compréhension globale pertinente de la manière dont sont prises les décisions dans l'UE, les citoyens et la société civile dépendent de l'accès aux documents officiels. Ainsi, l'accès aux documents détenus par l'Union européenne est un droit fondamental pour tous les citoyens européens d'après la Charte européenne des droits fondamentaux.

Depuis 2008, les institutions de l'UE se sont attelées à négocier un accord sur le futur du Règlement (1049/2001) sur l'accès aux documents de l'UE. Depuis décembre 2011, le Conseil de l'Union européenne est divisé entre les gouvernements qui sont en faveur d'une proposition restrictive qui réduirait le droit d'accès, et ceux qui supportent la position du Parlement en faveur de la transparence.

Le rapport annuel du Médiateur européen révèle qu'un quart (23.3%) des plaintes traitées en 2011 avaient trait à l'accès aux documents de l'UE. La transparence est ainsi un problème majeur pour de nombreux citoyens européens.

« Dans quelle mesure pensez-vous qu'il est important que les conseils juridiques donnés par les avocats de l'UE aux fonctionnaires et décideurs politiques européens soient publiés ? »



74% IMPORTANT



16% PAS IMPORTANT



9% NE SE PRONONCENT PAS



76% IMPORTANT

18% PAS IMPORTANT



AUTRICHE

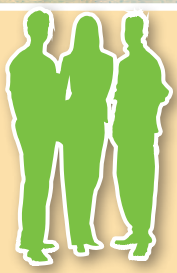


80% IMPORTANT

14% PAS IMPORTANT



ESPAGNE



71% IMPORTANT

18% PAS IMPORTANT



FRANCE



68% IMPORTANT

19% PAS IMPORTANT



PAYS-BAS

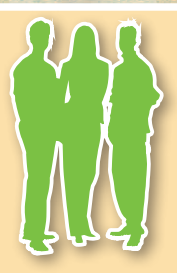


77% IMPORTANT

17% PAS IMPORTANT



RÉPUBLIQUE
TCHÈQUE



74% IMPORTANT

10% PAS IMPORTANT



ROYAUME-UNI

« Dans quelle mesure pensez-vous qu'il est important que des rapports financiers détaillés et les évaluations sur la manière dont les États membres utilisent les fonds européens soient publiées ? »



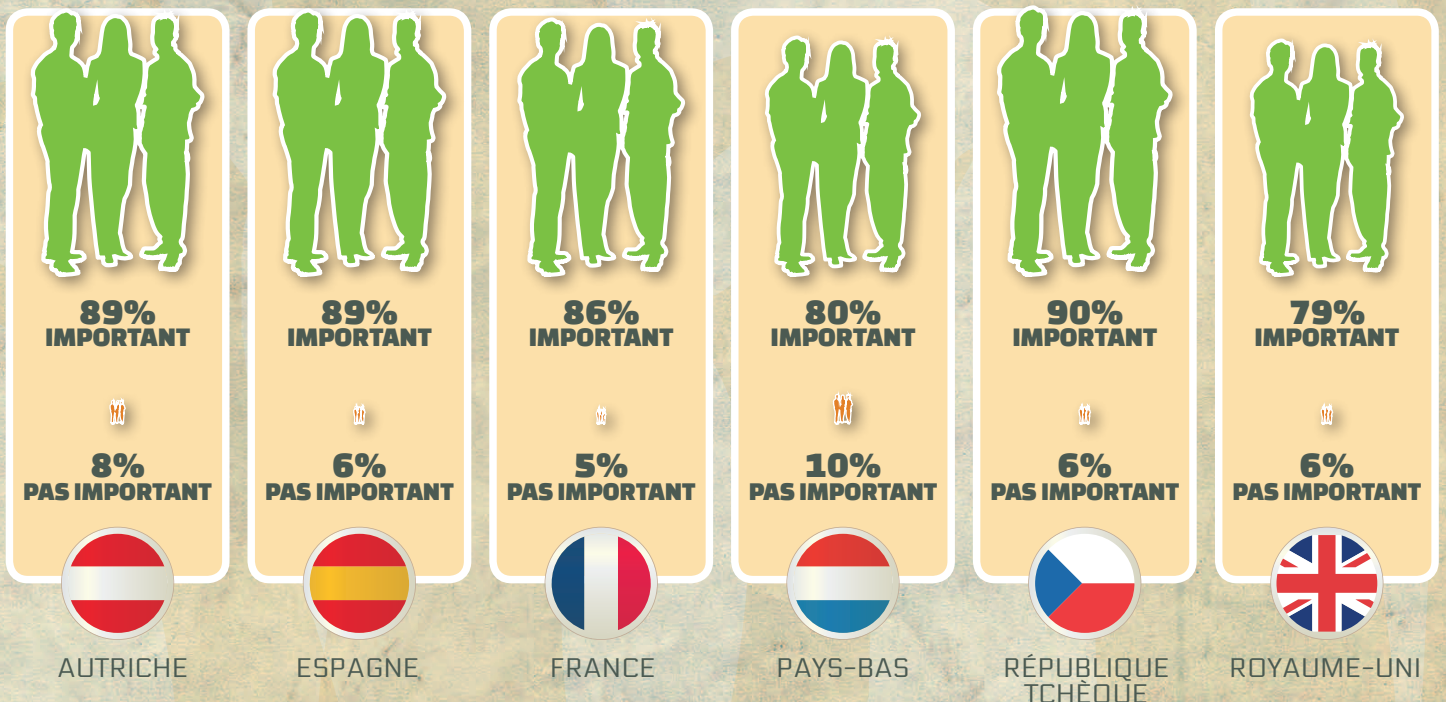
86% IMPORTANT



7% PAS IMPORTANT



8% NE SE PRONONCENT PAS



« Dans quelle mesure pensez-vous qu'il est important que des informations complètes sur les positions prônées par les États membres durant les négociations sur les futures lois et règles de l'UE soient publiées ? »



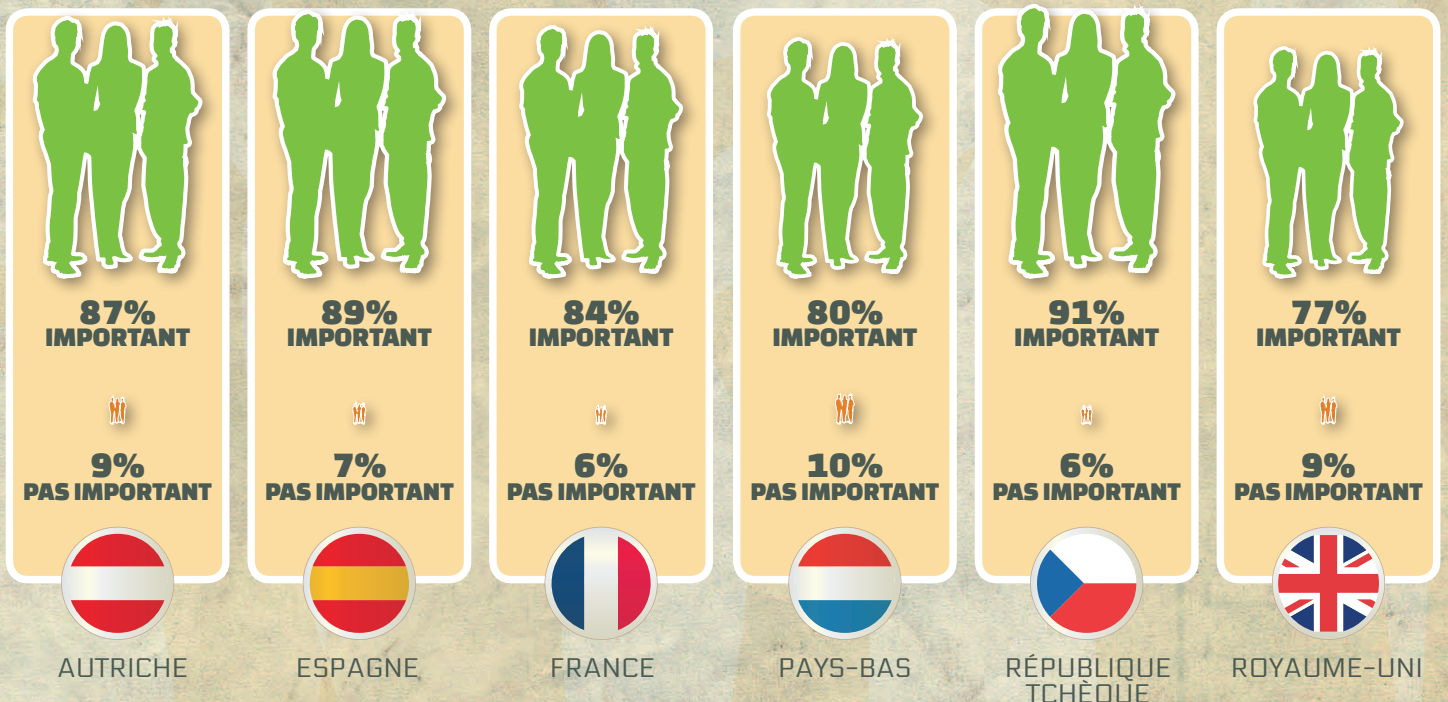
85% IMPORTANT



8% PAS IMPORTANT



8% NE SE PRONONCENT PAS



« Dans quelle mesure pensez-vous qu'il est important qu'une documentation complète sur les actions engagées par la Banque centrale européenne en réponse à la crise financière soit publiée ? »



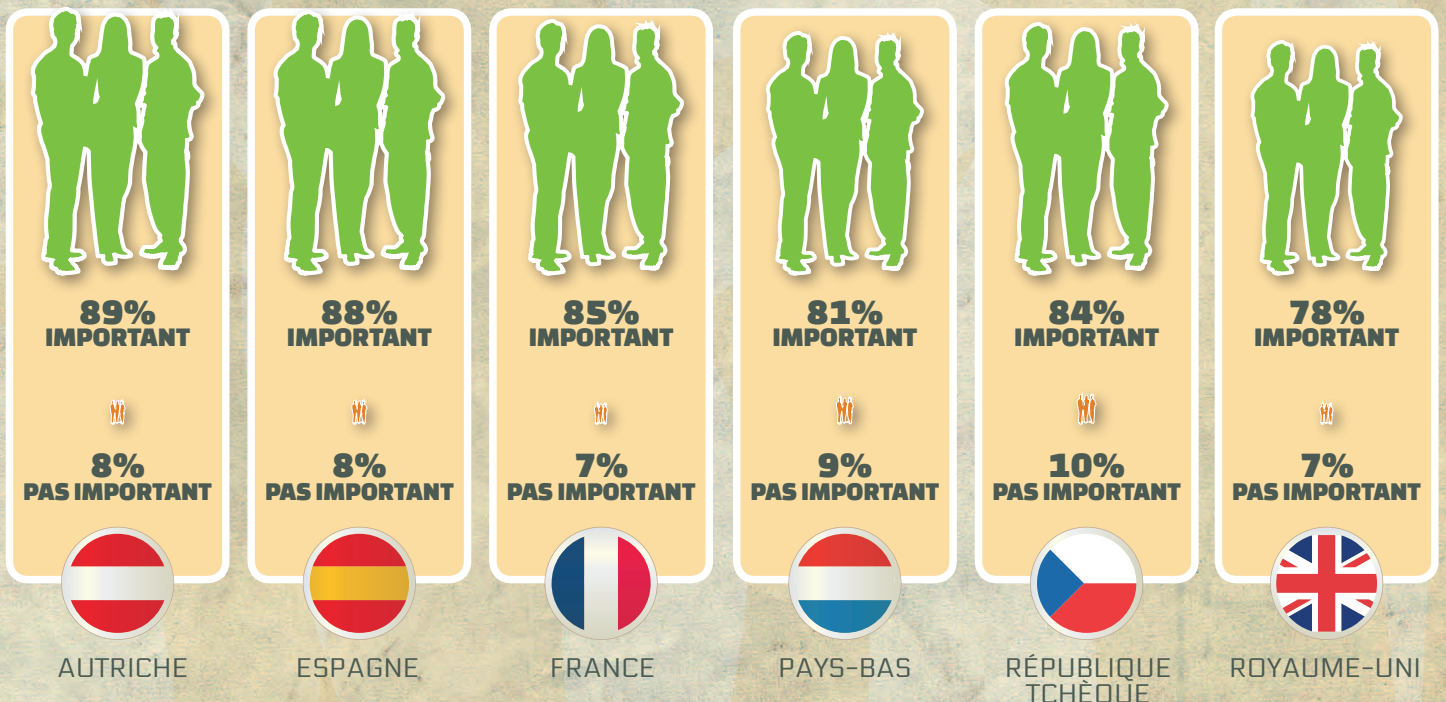
84% IMPORTANT



8% PAS IMPORTANT



8% NE SE PRONONCENT PAS



EU Citizens Sondage d'opinion

7 • 21 janvier 2013

Section 2

L'accès aux documents de l'UE

RECOMMANDATIONS

- Les conseils juridiques prodigués dans le cadre du processus législatif devraient être rendus publics de manière préventive par les institutions européennes concernées.
- Les documents clés au sujet des dépenses de l'UE devraient aussi être préalablement publiés. Il en va de même pour les conditions d'attribution des subventions, les détails sur les projets financés et les organismes qui reçoivent les subventions, et les informations relatives à l'utilisation des subventions, tels que les rapports finaux et les évaluations. Les citoyens devraient avoir accès à une documentation suffisante pour leur permettre de suivre les dépenses européennes au niveau local et de procéder à des comparaisons entre les projets et à travers le temps.
- Plus d'informations devrait être rendues disponibles de manière proactive au sujet des positions défendues par les États membres au nom des citoyens durant les négociations du Conseil. Le Conseil de l'Union européenne devrait autoriser l'accès complet à tous les documents relatifs aux enjeux législatifs si possible, en accord avec le Traité de Lisbonne.
- La Banque centrale européenne devrait explorer l'impact de ses nouveaux pouvoirs de contrôle sur ses politiques actuelles de communication et de publication, et devrait adopter la disposition du Traité de Lisbonne qui stipule que « les décisions devraient être prises aussi ouvertement et aussi près des citoyens que possible ».



**EU Citizens
Sondage
d'opinion**

7 • 21 janvier 2013

Section 3

L'éthique du Parlement – la question des emplois secondaires

Plusieurs scandales récents au sein de la Commission et du Parlement européens ont révélé que la sauvegarde de l'éthique pour les parlementaires exige des règles strictes et de fortes lignes directrices de mise en œuvre. Il est fort probable que les intérêts des citoyens soient concernés par les activités du Parlement européen, car les membres du Parlement européen (MPE) sont les seuls fonctionnaires européens qui sont élus directement par les citoyens. Cette section du sondage se concentre sur les liens entre l'éthique parlementaire et la confiance du public. Les résultats révèlent que la faible application des règles parlementaires en matière d'éthique et de conflits d'intérêts affecte négativement la confiance des citoyens.

Quatre personnes interrogées sur cinq assurent avoir moins confiance en la capacité d'un MPE à représenter correctement les intérêts des citoyens s'il est également employé par un groupe de lobby ou une entreprise privée. L'enquête révèle également que d'après 67% des sondés, les MPE ne devraient pas être autorisés à travailler pour un groupe de lobby ou une entreprise privée au cours de leurs mandats de représentants élus.

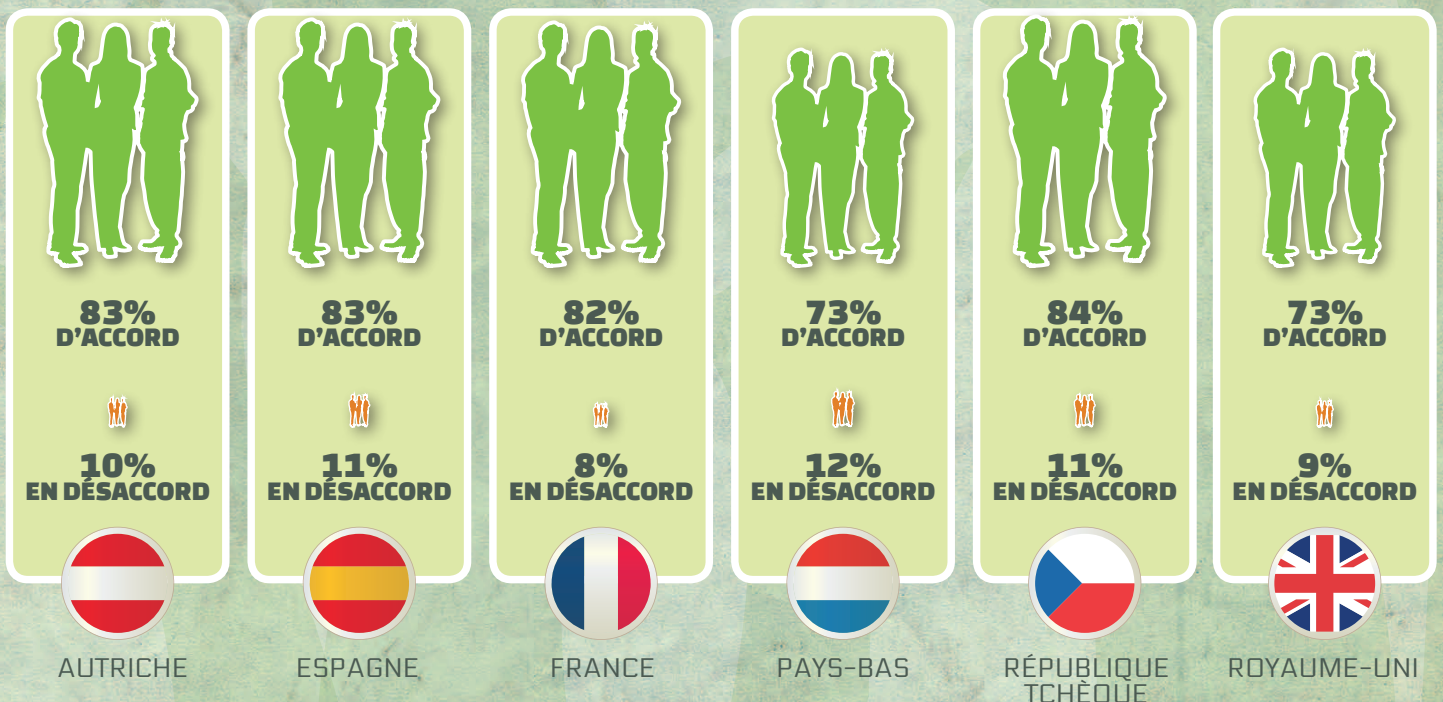
« Je me méfie du fait qu'un eurodéputé représente mieux les intérêts des citoyens s'il travaille également pour une entreprise privée ou un groupe de lobby »



80% D'ACCORD

10% EN DÉSACCORD

10% NE SE PRONONCENT PAS



« Le fait qu'un eurodéputé travaille pour une entreprise privée ou un groupe de lobby peut provoquer un conflit d'intérêts »



82% D'ACCORD



8% EN DÉSACCORD



10% NE SE PRONONCENT PAS



88% D'ACCORD



6% EN DÉSACCORD



AUTRICHE



83% D'ACCORD



10% EN DÉSACCORD



ESPAGNE



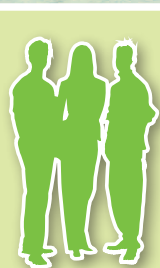
84% D'ACCORD



6% EN DÉSACCORD



FRANCE



77% D'ACCORD



9% EN DÉSACCORD



PAYS-BAS



85% D'ACCORD



8% EN DÉSACCORD



RÉPUBLIQUE
TCHÈQUE



76% D'ACCORD



7% EN DÉSACCORD



ROYAUME-UNI

« Un eurodéputé devrait pouvoir travailler pour un groupe d'intérêts ou une entreprise privée en même temps qu'il exerce ses fonctions de représentant public »



22% D'ACCORD



67% EN DÉSACCORD



12% NE SE PRONONCENT PAS



21% D'ACCORD



71% EN DÉSACCORD



AUTRICHE



30% D'ACCORD



62% EN DÉSACCORD



ESPAGNE



14% D'ACCORD



76% EN DÉSACCORD



FRANCE



25% D'ACCORD



59% EN DÉSACCORD



PAYS-BAS



17% D'ACCORD



75% EN DÉSACCORD



RÉPUBLIQUE
TCHÈQUE



21% D'ACCORD



59% EN DÉSACCORD



ROYAUME-UNI

« Les fonctions d'un eurodéputé sont des fonctions à temps complet et ne permettent pas d'exercer un autre emploi »



69% D'ACCORD



18% EN DÉSACCORD



12% NE SE PRONONCENT PAS



71% D'ACCORD



19% EN DÉSACCORD



AUTRICHE



67% D'ACCORD



22% EN DÉSACCORD



ESPAGNE



76% D'ACCORD



14% EN DÉSACCORD



FRANCE



64% D'ACCORD



18% EN DÉSACCORD



PAYS-BAS



75% D'ACCORD



19% EN DÉSACCORD



RÉPUBLIQUE
TCHÈQUE



63% D'ACCORD



17% EN DÉSACCORD



ROYAUME-UNI

EU Citizens Sondage d'opinion

7 • 21 janvier 2013

Section 3

L'éthique du Parlement

- la question des emplois secondaires

RECOMMANDATIONS

- Le Parlement européen devrait conduire une évaluation afin de juger des potentiels conflits d'intérêts qui apparaissent quand les MPE ont des intérêts financiers engagés ailleurs.
- Le Parlement européen devrait étendre le mandat du comité consultatif à une surveillance préventive et lui accorder un rôle d'investigateur, afin qu'il puisse conduire des contrôles aléatoires des déclarations et enquêter sur de potentiels conflits d'intérêts.
- Le groupe de travail sur la mise en œuvre du Code de Conduite pour le Parlement européen devrait clarifier ce qui constitue un conflit d'intérêt en établissant une liste de critères clairs. Cette liste devrait comprendre les activités suivantes, entendues comme constituant un conflit d'intérêts :
 - Toutes les activités, rémunérées ou non, de représentation d'intérêts, telles que définies dans le Registre commun pour la transparence, pour des lobbys de consultants, des groupes industriels ou tout autre acteur de lobby ;
 - Toutes activités, rémunérées ou non, au sein des comités consultatifs ou de supervision d'entreprises opérant dans des champs dans lesquels les MPE sont susceptibles de produire des règlements ou pour des entreprises ayant un intérêt à influencer le Parlement européen ;
 - Tous types de participation (y compris les actions et stock-options) ou autres intérêts financiers dans des entreprises opérant dans des domaines que les députés européens sont susceptibles de réglementer ou ayant un intérêt à influencer le Parlement européen.

EU Citizens Sondage d'opinion

7 • 21 janvier 2013

6.222
Les citoyens
de l'UE

1028
citoyens



AUTRICHE

1052
citoyens



ESPAGNE

1054
citoyens



FRANCE

1050
citoyens



PAYS-BAS

1022
citoyens



RÉPUBLIQUE
TCHÈQUE

1016
citoyens



ROYAUME-
UNI



À propos du sondage d'opinion d'EU Citizens

Le sondage d'opinion d'EU Citizens s'est concentré sur trois thèmes croisés en relation avec le processus décisionnel de l'Union européenne : la transparence des activités de lobby, l'accès aux documents et les règles éthiques du Parlement.

Le sondage a été conduit par TNS Opinion en Autriche, en Espagne, en France, aux Pays-Bas, en République Tchèque et au Royaume-Uni. Plus de 6 000 personnes ont répondu à l'enquête en ligne, du 17 au 23 janvier 2013. Un total de douze questions ont été posées aux citoyens, afin d'évaluer dans quelle mesure ils étaient en accord ou non avec chaque déclaration.

L'enquête fait partie du projet ALTER Citizens conduit sur douze mois (5 février 2012 – 4 février 2013), qui cherche à encourager la participation citoyenne dans le processus décisionnel de l'UE et qui a reçu le soutien du programme « Europe for Citizens » de la Commission européenne. Pour plus de renseignements, veuillez vous rendre sur : www.eu-citizens.org.

À propos du projet EU Citizens

Il y a six organisations engagées dans le projet ALTER Citizens : Access Info Europe - basée en Espagne, AITEC – basée en France, Environmental Law Service – basée en République Tchèque, Friends of the Earth Europe – basée en Belgique, Health Action International – basée aux Pays-Bas, et Spinwatch – basée au Royaume-Uni.

Le projet ALTER Citizens est un partenariat entre différentes organisations spécialisées dans les domaines de la santé, de l'environnement, et de la régulation des activités de lobby, avec pour objectif central de contribuer à améliorer la transparence de l'UE et de permettre une plus grande et plus pertinente participation du public dans le processus décisionnel de l'UE.

Le projet ALTER Citizens a été partiellement financé par la Commission européenne dans le cadre du Programme "Europe for Citizens" et a pour titre officiel « Accountability, Lobbying Transparency and Ethics Regulation: Citizens have a right to know » (« Responsabilité, Transparence des activités de Lobby, et Régulation Éthique : les Citoyens ont le droit de savoir »).

Pour plus de renseignements, veuillez vous rendre sur le site :

<http://www.eu-citizens.org/>



**Programme
Europe pour
les Citoyens**

Les partenaires du projet remercient l'apport financier de la Commission européenne de l'Agence exécutive "Education, audiovisuel et culture" (EACEA). Ces contenus sont sous la seule responsabilité des partenaires de ce projet et ne peuvent pas être considérés comme le reflet de la position de la Commission européenne qui n'est pas responsable de l'usage des informations transmises dans ce rapport.